



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique agricole commune

Question écrite n° 463

Texte de la question

M Bruno Bourg-Broc attire l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur le fait que lors de l'accord sur les prix du 30 juin dernier, il a déclaré que la taxe sur les matières grasses végétales, si elle était suspendue, n'en serait pas pour autant définitivement écartée et qu'il avait obtenu l'assurance que la Communauté serait financée pour 1987 et 1988. Depuis, et alors qu'à Bruxelles s'annonce, au fil des conseils européens, l'idée d'une véritable réforme de la politique agricole commune, avec la mise en place de « stabilisateurs budgétaires », pas une seule fois cette taxe sur les matières grasses, qui serait pourtant susceptible de rapporter deux milliards d'ECU au budget communautaire, n'a été inscrite à l'ordre du jour. Doit-on en conclure qu'elle a été définitivement abandonnée et que le financement de la PAC, sous la pression efficace des Anglais, se fera uniquement par une maîtrise accrue des dépenses, autrement dit par une baisse des prix, quelles qu'en soient les modalités ?

Texte de la réponse

Reponse. - Présenté par la commission, soutenu par la France, le projet de cotisation sur la consommation des matières grasses, qui n'aurait pu recueillir une majorité qualifiée au Conseil des ministres de l'agriculture, a été soumis au Conseil européen de février 1988 : en définitive, les chefs d'Etat et de gouvernement ne l'ont pas retenu parmi les mesures de réforme de la politique agricole commune. La discussion a néanmoins dégagé clairement les avantages et les inconvénients du projet, qui pourra être reconsidéré dans une conjoncture différente. Il faut rappeler que la sauvegarde de la politique agricole de la Communauté, qui est une nécessité pour l'agriculture française, passe en priorité par une maîtrise effective des dépenses : les stabilisateurs budgétaires mis en place cette année répondent à cette exigence.

Données clés

Auteur : [M. Bourg-Broc Bruno](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 463

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 juillet 1988, page 2153